



## Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

**Madame Marisol TOURAINE**  
Ministre des Affaires Sociales et de la  
Santé  
14, avenue Duquesne  
75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 4 décembre 2012

Réf. : NG/al – 160.12

Objet : Droit d'opposition de l'Avenant 2012-04 du 12 novembre 2012.

### **LETTRE RECOMMANDEE AVEC A.R IA 075 236 9450 1**

Madame la Ministre,

Par la présente, la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT vous informe qu'elle exerce son droit d'opposition à l'Avenant n° 2012-04 du 12 novembre 2012.

Cet avenant fait suite au processus de dénonciation de 15 points de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne.

Notre opposition est motivée par le fait que cet avenant entraîne une régression importante des droits et garanties collectives des salariés.

D'autre part, nous ne pouvons accepter que les négociations aient été négligées par la Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne qui est restée arc-boutée sur ses propres demandes.

Par ailleurs, à aucun moment la prise en compte de l'actuelle Convention Collective n'est intervenue, nous n'avons jamais été dans le cadre de nos revendications : « Défense et Amélioration de nos Garanties Collectives ».

Par conséquent, nous demandons :

- La signature immédiate d'un accord de prolongation de la période de survie de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 – FEHAP,
- La reprise des négociations en Commission Mixte Paritaire.

### **Fédération de la Santé et de l'Action Sociale**

Case 538 – 93515 MONTREUIL Cedex – Tél. : 01 55 82 87 71 – Fax : 01 55 82 87 77  
BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL – 263, rue de Paris, MONTREUIL – Métro : Porte de Montreuil  
e.mail : [ufsp@sante.cgt.fr](mailto:ufsp@sante.cgt.fr)

Recevez, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

*Nathalie GAMIOCHIPI,*  
Secrétaire Générale de la Fédération de la  
Santé et de l'Action Sociale CGT.

*Copie :*

*Monsieur Michel SAPIN – Ministre du travail,*  
*Monsieur Antoine DUBOUT – Président de la FEHAP,*  
*Monsieur Jean-Denis COMBEXELLE – Directeur Général de la DGT,*  
*Monsieur Yves-Jean DUPUIS – Directeur Général de la FEHAP,*  
*La CFDT,*  
*La CFTC,*  
*La CFE-CGC,*  
*La FO.*